



# Revendications du personnel portées et défendues par les Délégués du Personnel

## Du 19 Mars 2015



[www.cgt-verallia-chalon.fr](http://www.cgt-verallia-chalon.fr)

### **\*EMPLOIS:**

- Nous vous demandons de compléter au plus vite les équipes au moins dans le respect de l'accord 2002.

Réponse de la direction : *Nous faisons une proposition dans un projet d'accord pour 2015 que nous enverrons aux organisations syndicales. Nous espérons que tout se passera bien en ce qui concerne l'école verrière et que les six personnes de l'école rentrent dans les effectifs à l'issue de la formation.*

- Suite à l'accord NAO, notamment 40 embauches, combien sont prévus pour Chalons ?

Réponse de la direction : *Aucun découpage n'a été fait mais cela pourrait correspondre à 25%.*

### **\*SALAIRES:**

- Nous revendiquons l'augmentation du nombre de SCR sur la prime de changement de fabrication de l'AVA et de la moulerie, ainsi que pour le nettoyage des machines IS.

Réponse de la direction : *Pour la moulerie la porte n'est pas fermée. Pour l'AVA c'est de la technicité qui est rémunéré aux travers des coefficients. Pour le nettoyage il n'est pas question de rajouter une prime.*

### **\*EXPEDITION :**

- Il semble que le nouveau employeur KUEHNE+NAGEL demande une multitude de documents personnels concernant les salariés des expéditions tels que un extrait de casier judiciaire ou les cartes d'identités des parents.

Néanmoins, la législation française régit très strictement ce type de collecte. Ainsi, la production d'un extrait du casier judiciaire ne peut être exigée d'un candidat à l'embauche que pour les emplois publics ou pour certaines professions réglementées. En dehors de ces cas l'employeur ne peut pas l'obtenir ni s'en servir.

Ainsi : L'article 9 de la loi Informatique et Libertés interdit de collecter ou d'utiliser toute information relative à une infraction ou à une condamnation. Le consentement de l'employé ne permet pas de passer outre.

L'article 777-3 du code de procédure pénale interdit à toute personne ne dépendant pas du ministère de la Justice, sauf habilitation législative spécifique, de mentionner ce type d'information, même sur papier. Autrement dit, aucun organisme public ou privé ne peut collecter ses informations dans un fichier privé.

L'article L1221-8 du code du travail interdit le recueil de toute information concernant un salarié ou un candidat à l'emploi par un dispositif qui n'a pas été porté à sa connaissance. Ainsi, le salarié devra avoir été informé des procédés de recherche utilisés mais l'obtention du casier judiciaire reste interdite.

Nous vous demandons d'intervenir auprès de cette société pour rétablir la légalité et si toutefois cette collecte illégale avait débuté, de faire détruire tout document afférent suivi d'un courrier d'excuse auprès des salariés lésés. Une entreprise de patrons voyous n'a pas sa place sur le site !

Réponse de la direction : *Sur l'aspect légal ce que vous dites est réel, mais il n'est pas illégal de demander un extrait de casier judiciaire et il n'y a rien qui oblige les salariés de le fournir.*

### **\*CONGE PAYE :**

- Pour les congés d'été les problèmes commencent, nous rappelons que l'employeur donne l'ordre des départs en tenant compte de la législation mais en aucun cas il modifie les dates ! les salariés ne sont pas responsables du manque d'emplois. Au 9 mars les congés sont affichés et validés comme le stipule la note que vous avez écrit et qui a été acté en réunion de CE.

Réponse de la direction : *Certaines équipes sont validées, il y a des négociations en cours, cela devrais s'arranger.*

### **\*CONDITIONS DE TRAVAIL:**

- Chez CRISTAL, un risque majeur d'accident de travail et des maladies T.M.S persistent avec les nouvelles palettes bois qui pèsent 32 Kg contre 17 Kg auparavant. Nous rappelons que la loi interdit aux employeurs de faire porter aux femmes des charges supérieures à 25Kg en tant que donneur d'ordres vous devez faire respecter la loi sur le site.

Réponse de la direction : *Quand le poids dépasse la norme 2 personnes portent les palettes.*

- Avez-vous débattu et consulté le CHSCT pour la construction du tunnel piéton sous la cave four 1, pas d'extincteurs, pas de R.I.A et le bruit et insupportable quand une machine est en casse au bout froid, il a été enregistré 96 décibel hors casse fabrication !!!!

Réponse de la direction : *Nous avons fait le point le CHSCT à été consulté nous n'avons pas obligation pour les extincteurs, des RIA sont été installés et pour le bruit nous allons étudier une solution avec le CHSCT.*

***Le CHSCT n'as pas été consulté spécifiquement pour la construction du tunnel.***

- Depuis mars 2014 vous avez répondu que les bagnons ligne 25 et 26 seraient installés. Les salariés attendent toujours et prennent vos réponses pour un manque de respect.

Réponse de la direction : *Ce n'est pas un manque de respect les commandes du mois de mai n'était prioritaire mais cela est prévu et je n'ai pas de délais.*

- A la salle de repos, les housses jetables de lit et la pendule ne sont toujours pas arrivé depuis le passage de la commande que vous avez effectué en juillet. Est-ce la même commande que les plateaux repas de Noël ??

Réponse de la direction : *Pour la pendule nous allons passer la commande Pour les housses elles ne sont pas jetable et on les changera régulièrement, nous installerons des sprays plus souvent. Et si cela ne fonctionne pas nous trouverons une autre solution.*

- Les barres antifumées sont trop haute de 10 cm ceci engendre une gêne pour enlever les moules.

Réponse de la direction : *Nous avons regardé si nous les déplaçons ceci peut engendrer d'autre contrainte.*

- Quand allez-vous remettre en service le Giotto.

Réponse de la direction : *Pas de date aujourd'hui mais ce sera fait quand les problèmes techniques seront résolus.*

- Les vitres des cabines n'ont toujours pas été faites.

Réponse de la direction : *Nous avons fait le point ça été fait le 7 et 9 mars cela devrait être fait tous les 15 jours il devait avoir un passage avant la fin du mois de mars cela nous permettra de vérifier.*

- Nous vous demandons de rétablir l'accès internet sur l'ordinateur de l'AVA les salariés en ont besoin pour consulter des fiches techniques ou du matériel fournisseur?

Réponse de la direction : *Nous allons rétablir l'accès à internet*

- Urgent: la goulotte casse totale sortie d'arche sur l'aligneur de la ligne 13 manque de pente et se bouche rapidement. Il est urgent de la modifier car les salariés prennent d'énormes risques en l'utilisant. Cela dur depuis le démarrage du four 1.

Réponse de la direction : *Le problème devrait être résolu dans la semaine.*

- Les salariés de l'AVA ne disposent pas d'une chaise chacun malgré votre précédente réponse et la législation.

Réponse de la direction : *C'est en cours des chaises assis debout vont être commandé.*

**Le truc le plus inconfortable possible pour ne pas donner l'envi de s'asseoir aux salariés.  
Encore une fois les salariés n'ont pas été associés à cette réflexion.**

- Des problèmes nous sont remontés sur Balotti, entretien de l'installation, manque de moyen et de personnel. Ceci génère une surcharge de travail pour le Satman, polyvalent et l'électromécanicien.

Réponse de la direction : *Une des personnes qui s'occupe de la maintenance est en maladie nous avons affecté quelqu'un mais l'expérience se fait avec le temps.*

- Nous vous demandons d'anticiper la révision des climatiseurs avant l'été.

Réponse de la direction : *Pour les cabines les filtres sont changés tout les mois et pour les bureaux une révision se fait tous les ans et se sera en avril.*

### **\*VENTE :**

- Pouvez vous nous confirmer avec des documents comptables et vérifiables (factures, commandes...etc) l'achat de réfractaires et de blocs de cuve pour les travaux du Four 3 ?

Réponse de la direction : *L'accord pour l'investissement est validé et les commandes seront faites en avril.*

### **\*ORGANISATION DU TRAVAIL :**

- le VIM n'ayant pas abouti à un accord lors de nos réunions de négociation, Nous vous demandons de nous communiquer votre projet d'accord par écrit.

Depuis la mise en place du VIM, certains salariés s'inquiète d'être de plus en plus souvent à la ligne 23 BF tel un procédé de management par soumission. Quand allez-vous reconnaître la charge de travail sur cette ligne et que comptez-vous faire pour soulager les responsables de ligne qui supportent ces conditions de travail ?

Réponse de la direction : *Pour le VIM le projet d'accord sera envoyé prochainement aux organisations syndicales. Pour la 23 BF cela fera l'objet de discussions avec le VIM four 2. Un travail important devra se faire.*

### **\*FORMATION :**

- En ce qui concerne les demandes de formation. Le pourcentage de réponse favorable n'est pas du tout le même que votre réponse du mois précédent ?

Réponse de la direction : *Nous avons répondu à 66% favorablement car nous avons intégré les besoins de l'entreprise.*

### **\*QUALITE:**

- A la qualité, les machines ISIS Dimensionnel et AMS ne sont pas adaptées aux articles de forme et magnum. Les salariés sont obligés de positionner les bouteilles à la main ce qui occasionne des risques et du stress pour les salariés. Avez-vous réalisé les modifications nécessaires afin d'éviter un accident. Quand aller vous y remédier ?

Réponse de la direction : *Différents doigt de poussé existent et certain ont été crée pour répondre au besoin. En ce qui concerne l'AMS il n'ya pas de solution pour l'instant.*

### **\*SECURITE:**

- La sécurité en cave n'est pas assurée: benne non adapté, trop petite et haute; goulottes mal adaptées; racleur ne tient pas la charge en cas d'arrêt machines; trop de vapeur qui empêche la visibilité. Il est extrêmement urgent de réaliser ces modifications. Quand allez-vous réellement écouter les salariés ??

Réponse de la direction : *C'est une question qui est mise pour le CHSCT.*

- Vers la sortie cave four 2 au niveau de la montée, une plaque de fibrociment qui tenait avec une seule fixation est tombée. Nous vous demandons de nous communiquer le bordereau de traitement de déchet amiante.

Réponse de la direction : *Nous avons prévenu le service EHS.*

- Pendant un siècle les industriels ont empoisonné des salariés avec l'amiante et malheureusement SAINT GOBAIN à largement participé à ce scandale de santé publique. Pensez-vous récidiver avec la poussière de verre ? ou bien allez-vous régler définitivement ce problème ?

Réponse de la direction : *Nous avons répondu le mois dernier et nous n'avons pas avancé plus que le mois dernier.*

- Pour quel raison n'avez-vous pas informé et consulté le CHSCT lors des essais de produit pour graisser les moules sur la machine 23 ?

Réponse de la direction : *Effectivement un essai à été fait avec des personnes compétentes et si d'autre essai devrait avoir lieu le CHSCT sera informé.*

- machine IS M:11. Allez-vous modifier la goulotte récupération verre sous la machine en cave ? Il est difficile voir impossible d'évacuer le calcin accumulé dans la goulotte en forme d'entonnoir. Il n'y a pas suffisamment de pente sur l'entonnoir. Il est aussi très difficile pour enlever la plaque de trappe de visite pour déverrer la goulotte. Ce défaut de conception entraine un risque supplémentaire d'accident du travail et amplifie le risque incendie machine.

Réponse de la direction : *La goulotte va être descendue et d'autres modifications seront réalisées.*

*Des vêtements de travail sont toujours rendus en mauvais état ! Et toujours des problèmes d'approvisionnement.*

- Des vêtements de travail sont toujours rendus en mauvais état ! Et toujours des problèmes d'approvisionnement.

Réponse de la direction : *Toute personne qui a des problèmes doit remonter les informations au service EHS.*

### **\*SANTE :**

- Nous vous demandons une date pour reprendre rapidement les négociations relatives au reclassement du personnel.

Réponse de la direction : *C'est un point qui à été soulevé avec M Carlier (adjoint DRH France) la porte n'est pas fermé mais il reste le problème de la rémunération à solutionner et nous attendons des réponses de paris.*

## **\*HYGIENE :**

- Les sanitaires de l'AVA dégagent toujours des odeurs nauséabondes, nous vous demandons de faire le nécessaire afin de supprimer ces odeurs.

Réponse de la direction : *Il semble qu'il y a un léger mieux avec le changement des siphons. Mais cela reste à surveiller.*

- Quand comptez vous enlever la pile de palette bois le long de la ligne timon ?

Réponse de la direction : *En fin de semaine prochaine.*

## **\*DIVERS:**

- Nous vous demandons un organigramme à jour

Réponse de la direction : *Cela à été fait le 2 février.*

- Plusieurs sèche-mains dans le vestiaire principal ne fonctionnent plus. Egalement 3 serrures de porte de douche sont hors service. Veuillez les faire réparer.

Réponse de la direction : *Pour les sèche mains le service électrique est prévenu et devrait rectifier le tir. Pour les serrures le remplacement est prévu.*

Les élus Délégués du Personnel CGT